

<p style="text-align: center;"><b>Plan d'action 2011 - 2013 dans le cadre de la stratégie commune UE-Afrique</b> <b>Partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi</b></p>
---

## **I. Aperçu**

Le partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi vise à faire face de manière globale, et dans l'intérêt de tous les partenaires, aux problèmes qui se posent sur le plan des migrations et de l'emploi; en attachant une attention toute particulière à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour l'Afrique, aux mesures propres à faciliter la mobilité et la libre circulation des personnes en Afrique et dans l'UE, à une meilleure gestion des migrations légales entre les deux continents, à la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des migrations et des flux de réfugiés, aux conditions d'emploi et à l'accès à celui-ci, au traitement équitable de tous les migrants en vertu du droit international applicable, à la recherche de solutions concrètes aux problèmes que posent les flux de migration illégale et le trafic des êtres humains; ce partenariat vise également à faire en sorte que les migrations et la mobilité concourent au développement. Toutes ces orientations devraient être appréhendées de manière équilibrée et globale. Ces objectifs étaient déjà ceux qui avaient été arrêtés dans le plan d'action 2008-2010 et continueront également à guider le présent partenariat dans le cadre du plan d'action 2011-2013.

À la suite du sommet de Lisbonne, en décembre 2007, le dialogue et la coopération entre l'Afrique et l'UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi se sont intensifiés. Les résultats concrets sont cependant inégaux et dispersés, sont en grande partie tributaires des intérêts politiques et des capacités institutionnelles des États concernés d'Afrique et de l'UE. Tant en Afrique que dans l'UE, les compétences et les responsabilités pour les politiques de migration et d'emploi sont toujours largement aux mains des autorités nationales et les dimensions régionale et continentale, certes reconnues, ne sont pas encore prises en compte.

## **II. Objectifs généraux**

Le nouveau plan d'action renforcera encore le dialogue et la coopération que les pays d'origine, de transit et de destination ont mis en place aux niveaux interrégional, continental et intercontinental dans le domaine des migrations, de la mobilité et de l'emploi. Par ailleurs, l'enseignement supérieur occupe une place plus visible dans ce partenariat et en fait davantage partie intégrante. Par le présent plan d'action, l'Afrique et l'UE réaffirment leur volonté de mettre en œuvre a) la déclaration faite en 2006 à l'issue de la conférence ministérielle de Tripoli sur les migrations et le développement, b) le plan d'action contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, et c) la déclaration et le plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.

Le nouveau plan d'action comportera deux volets principaux - améliorer le dialogue et concevoir et mettre en œuvre des initiatives concrètes - qui couvriront tous deux à la fois la dimension interrégionale au niveau du continent et la dimension intercontinentale du partenariat.

Le défi majeur pour la période 2011-2013 sera **de renforcer et d'enrichir encore**, entre les deux continents, **le dialogue politique et stratégique** concernant les migrations, la mobilité et l'emploi, ainsi que les questions touchant à l'enseignement supérieur, tout en couvrant les dialogues et la coopération qui existent aux niveaux national et régional.

Dans le domaine **des migrations et de la mobilité**, ce dialogue s'inspirera de la stratégie commune UE-Afrique arrêtée à Lisbonne en décembre 2007<sup>1</sup>, de la déclaration faite en 2006 à l'issue de la conférence ministérielle de Tripoli sur les migrations et le développement, du plan d'action UE-Afrique contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que de la déclaration et du plan d'action de Ouagadougou, de 2004, sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.

Pour la période 2011-2013, l'ordre du jour du dialogue que mèneront l'Afrique et l'UE sur ces sujets sera complet et équilibré et tiendra compte des préoccupations des pays d'origine, de transit et de destination. Il portera notamment sur les sujets suivants:

- a. les diasporas, les envois de fonds, la fuite des cerveaux, les droits des migrants, les conséquences sociales de la migration;
- b. la migration légale, y compris la migration circulaire, la mobilité, les problèmes de visas;
- c. la migration illégale, la traite des êtres humains, les filières d'immigration clandestine, la réadmission et le retour; et
- d. les réfugiés, l'asile et leur protection.

Les deux parties approfondiront, dans le cadre de ce partenariat ainsi que dans d'autres enceintes appropriées, le dialogue politique qu'elles mènent sur les droits de l'homme, y compris sur les droits sociaux, économiques et culturels des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Dans le cadre de ce dialogue, les deux parties procéderont notamment à un échange de vues portant sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques adoptées en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments existants, tels que la Convention de l'OUA sur les réfugiés, signée en 1969, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, signée en 1951, et son protocole de 1967, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée en 2009, ainsi que d'autres instruments pertinents dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Au cours de ce dialogue, les parties s'intéresseront aussi aux questions liées au commerce du sexe, au tourisme sexuel et à la main-d'œuvre bon marché. Le dialogue en matière de visas portera sur les conditions et procédures de délivrance des visas, et sur les mesures à prendre pour faciliter la mobilité pour des raisons commerciales, professionnelles et scolaires.

Dans le domaine de l'**emploi**, le dialogue sera axé sur les stratégies et les initiatives visant à créer des emplois et à assurer une croissance durable et inclusive, eu égard au rôle des différents acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux et le secteur privé. Il portera aussi sur les questions liées à la mise en œuvre du plan d'action de Ouagadougou et du programme mondial pour un travail décent, un accent particulier étant mis sur la *création d'emplois plus nombreux, plus productifs et de meilleure qualité* en Afrique et sur l'articulation avec la *protection sociale* ainsi qu'avec l'*économie informelle et sociale*.

En prise directe avec les stratégies sur l'emploi, la mobilité et la valorisation de la fuite des cerveaux, les parties étendront leur dialogue au domaine de l'**enseignement supérieur**. Elles étudieront entre autres les moyens de concourir à la *mobilité des étudiants et des chercheurs* et à l'aboutissement des *processus africains d'harmonisation de l'enseignement supérieur*.

---

<sup>1</sup> En particulier les points 68, 69 et 70.

Le dialogue sur tous ces sujets s'articulera plus particulièrement sur la question de savoir comment on pourra accroître la cohérence et la synergie entre les migrations, la mobilité, l'emploi, les politiques d'éducation et les *stratégies de développement/de réduction de la pauvreté*.

Le processus de dialogue devrait déboucher sur des propositions d'actions concrètes qui pourront être ajoutées au plan d'action dans les années à venir.

### III. Initiatives et activités particulières

Le deuxième volet du plan d'action 2011-2013 comprend un certain nombre d'**actions concrètes**, dont certaines ont déjà été engagées ou lancées au titre du plan d'action 2008-2010 et atteindront leur phase de mise en œuvre au cours du prochain plan d'action. Plusieurs des initiatives en matière d'emploi qui ont été identifiées et examinées lors de l'atelier CUA-CE, tenu à Dakar en juin 2010, sur l'emploi, la protection sociale et le travail décent en Afrique, inspireront les initiatives pertinentes en matière d'emploi qui seront menées dans le cadre du présent plan d'action.

À l'heure qu'il est, les initiatives ci-après sont envisagées pour le plan d'action 2011-2013<sup>2</sup>.

1. **Facilitation du dialogue.** Pour organiser et faciliter le dialogue entre l'Afrique et l'UE, un projet de 3 millions d'euros a été lancé en 2010. Ce projet comprendra l'organisation *d'ateliers et de réunions, l'échange d'informations et le renforcement des capacités*. Il est mis en œuvre par un consortium de trois organisations (ICMPD, IDEP, FIIAPP), sous la responsabilité d'un comité de pilotage conduit par la CUA et la CE, le groupe d'experts mixtes jouant un rôle consultatif.

2. **Institut africain des envois de fonds.** La phase préparatoire du projet (volets technique et consultatif), qui vise à stimuler une réflexion structurée et approfondie sur tous les aspects de la mise en place prévue de l'Institut africain des envois de fonds (ARI), a démarré en 2010. Elle est mise en œuvre par la Banque mondiale, en association avec la CUA et la CE, ainsi qu'avec l'OIM et la BAD. Le comité de pilotage qui a été mis en place est présidé par la CUA. Le processus préparatoire comprendra des consultations, des recherches, le renforcement des capacités et le travail en réseau. Le but est que l'institut, une fois mis en place, facilite le fonctionnement d'un mécanisme d'envoi de fonds plus facile, plus sûr et plus productif, qui tienne pleinement compte des caractéristiques propres aux pays africains.

3. **Initiative contre la traite des êtres humains.** La CUA, en partenariat avec la CE, aidera les communautés économiques régionales (CER) à développer et à mettre en œuvre des *plans d'action régionaux* pour renforcer la prévention, la protection des victimes et la poursuite des trafiquants d'êtres humains, conformément au plan d'action de Ouagadougou et à l'initiative UA.COMMIT, qui couvrent les pays d'origine, de transit et de destination. Par ailleurs, un *mécanisme de suivi et d'évaluation* sera conçu et établi au niveau régional pour mesurer la mise en œuvre et les effets, ainsi que pour contribuer à *l'identification des meilleures pratiques* pour le continent africain.

---

<sup>2</sup> Une fiche a été élaborée pour chaque initiative, précisant ses objectifs, les activités, le financement et les acteurs concernés.

**4. Initiative de mobilisation de la diaspora.** Les partenaires établiront un cadre de coopération Afrique-UE avec la diaspora, dans l'objectif d'engager la diaspora en Europe dans le développement de l'Afrique, de développer les capacités et de transférer des compétences, des connaissances et des technologies de la diaspora vers le continent africain. Ce cadre de coopération sera fondé sur l'initiative de l'UA en faveur de la diaspora et permettra de dégager des synergies entre les programmes suivants: a) cartographie de la diaspora africaine dans le monde (un programme de la CUA et de la Banque mondiale), b) développement des capacités des ministères de la diaspora en Afrique (NL/DE), c) plate-forme paneuropéenne de la diaspora africaine pour le développement.

Les actions prioritaires qui seront élaborées sont: 1) une cartographie des organisations de la diaspora africaine dans l'UE, 2) des programmes axés sur des besoins particuliers dans certains secteurs, par exemple un réseau de travailleurs de la santé appartenant à la diaspora, 3) la création d'un réseau régional de l'UA sur les diasporas africaines en Europe.

**5. Observatoire des migrations.** L'Observatoire des migrations ACP créera un réseau de centres de recherche et de chercheurs qui fournira aux décideurs politiques, à la société civile et au grand public des données fiables et homogènes sur les migrations. Pour réaliser cet objectif, il pourra établir des liens avec d'autres observatoires actifs dans les domaines visés. Il gèrera un site web et publiera des études et documents. Il servira en outre de plate-forme d'échange pour les études et l'expertise sur les migrations. Cette initiative a été lancée en octobre 2010 et pourrait servir de point de départ pour développer à l'avenir des activités à l'échelle de tout le continent africain.

**6. Initiative pour un travail décent pour tous.** La CUA et la Commission européenne vont lancer un projet commun visant à étendre la couverture de la protection sociale, en particulier dans l'économie informelle. Les deux Commissions organiseront un événement afin de permettre un échange d'expériences entre les experts compétents et d'autres acteurs importants, y compris des représentants des gouvernements, du secteur privé, des partenaires sociaux, de la société civile et des organisations internationales. Par ailleurs, le programme de l'UA visant à moderniser l'économie informelle en Afrique et l'Agenda pour la productivité en Afrique continueront à soutenir le dialogue à plusieurs niveaux et l'élaboration d'initiatives dans le domaine de l'économie informelle (intégration de l'économie informelle, responsabilisation et dialogue social, amélioration de la productivité, gestion des connaissances et des bases de données, etc.). Il se peut que des pays d'Asie et d'Amérique latine soient invités à participer à ce dialogue.

**7. Gouvernance du marché du travail et développement des capacités.** Cette initiative vise à renforcer les capacités des institutions du marché du travail en Afrique de manière à ce qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle dans le développement socioéconomique du continent. Elle s'adressera aux services publics de l'emploi et aux administrations du travail. Elle aura pour objectif d'harmoniser et de coordonner les systèmes d'information sur le marché du travail (en liaison également avec le réseau des observatoires de l'emploi et de l'EFTP<sup>3</sup> en cours de mise en œuvre dans les pays africains). Un soutien sera apporté aux niveaux national, régional et continental. Cette initiative vise en outre à cartographier les compétences nécessaires et les compétences disponibles à ces mêmes niveaux, à recenser les pénuries en la matière et à travailler à l'amélioration des perspectives d'emploi et de l'employabilité.

---

<sup>3</sup> EFTP: enseignement et la formation techniques et professionnels.

8. **Forums régionaux et subrégionaux sur l'emploi, le travail, la protection sociale et la migration du travail.** En coopération avec les CER, les forums seront renforcés pour permettre la tenue de consultations sur des questions thématiques d'intérêt commun et pour contribuer à améliorer le fonctionnement du marché du travail, en appuyant les processus d'harmonisation des cadres en matière de protection du travail et de protection sociale au niveau régional. Par ailleurs, les partenaires mettront en place une plate-forme pour le dialogue social entre l'Union africaine et l'Union européenne qui prévoira une représentation effective de tous les acteurs concernés, y compris des acteurs non gouvernementaux tels que des représentants de la société civile, le secteur privé, les syndicats et des parlementaires, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'économie informelle.

9. **Accès aux financements et aux garanties.** L'Union européenne et l'Afrique intensifieront leur coopération dans le domaine de la création d'emplois, en se fondant sur la déclaration et le plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, tous deux adoptés en 2004. On veillera tout particulièrement à améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes les plus pauvres et les plus défavorisées, en soutenant le secteur de la microfinance et en améliorant l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au financement à long terme.

Une des initiatives dans ce sens est la mise en place progressive du Fonds africain de garantie (FAG), soutenu par la Banque africaine de développement (BAD), le Danemark et l'Espagne. L'accès aux financements et aux garanties sera développé compte tenu des mécanismes de garantie existants, y compris au niveau régional et en étroite coopération avec d'autres donateurs ainsi qu'avec la Banque européenne d'investissement (BEI). On explorera de manière systématique les possibilités de cogarantir des portefeuilles de prêts au bénéfice des PME en Afrique.

10. **Programme Nyerere.** Ce programme a été lancé par la CUA en 2005. Il vise à contribuer au développement à un niveau élevé des ressources humaines africaines et à les inciter à rester sur le continent; il concourt à la mobilité universitaire en Afrique et à atténuer ainsi les effets de la fuite des cerveaux. Lancé en novembre 2010, ce programme de bourses d'étude octroie à des étudiants, des universitaires et des membres du personnel académique africains des bourses pour qu'ils puissent faire un master ou un doctorat et permet des échanges de membres du personnel académique et administratif des universités. Au total, sur l'ensemble des cinq sessions de sélection successives, plus de 2 000 participants devraient pouvoir bénéficier de ce programme.

11. **Université panafricaine.** L'université panafricaine est un projet de l'Union africaine, qui vise à illustrer l'excellence, l'intérêt et la compétitivité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche en Afrique. Il s'agit d'un réseau d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche africains, avec des pôles thématiques dans chacune des cinq régions géographiques de l'Afrique (orientale, occidentale, centrale, australe et du Nord). Les quatre premiers instituts thématiques devraient être lancés en 2011.

12. **Harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en Afrique et projet "Tuning"**. Cette initiative vise à faire le bilan de l'état de mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications de l'enseignement supérieur en Afrique. Il faudra à cet égard évaluer l'utilité d'adopter l'approche européenne fondée sur le projet "Tuning"<sup>4</sup>. L'initiative comprend la mise en œuvre du mécanisme africain d'évaluation de la qualité, la popularisation de la convention d'Arusha révisée et la mise au point d'une feuille de route pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique. Une phase pilote portant sur les perspectives qu'offre le recours à cette approche fondée sur le projet "Tuning" devrait commencer en 2011.

L'ensemble des initiatives évoquées ci-dessus pourront être étoffées et renforcées au fil de la mise en œuvre du présent plan d'action. Les partenaires pourraient définir et arrêter conjointement d'autres initiatives pendant toute la période de validité du plan d'action pour répondre à des besoins particuliers.

Pour ce qui est du *financement* de ces initiatives, le partenariat continuera à s'appuyer sur les ressources disponibles auprès de l'UE, de l'UA ainsi que d'États africains ou de l'UE. Les partenaires conviennent de s'efforcer d'accroître *la visibilité, la transparence et l'accessibilité de ces fonds*, y compris par une coordination renforcée dans le cadre du présent partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi (MME). Les deux Commissions achèveront l'étude de faisabilité portant sur la création du fonds prévu dans la déclaration finale faite à l'issue de la conférence ministérielle de Tripoli sur les migrations et le développement, en novembre 2006.

Le groupe conjoint d'experts suivra la mise en œuvre du présent plan l'action et évaluera les progrès accomplis dans ce cadre.

---

<sup>4</sup> Le projet "Tuning" est une méthode qui permet aux universités de comprendre et d'affiner leurs programmes d'étude et de les rendre comparables au plan international. Il s'intéresse aux compétences générales ou aptitudes transférables d'une discipline, aux compétences spécifiques, aux acquis d'apprentissage, aux crédits, aux méthodes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, à l'assurance qualité et à l'employabilité.